

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 septembre 2020 à 19h00

Présents : Messieurs MENG - BOUVET – BARIL - PIEDELEU – GOSSET – SURRE – GUERSENT – GILLES. Mesdames DUVAL – DAVID – GROLLIER - PREY – ROIGNANT - COUSIN.

Absente excusée : Mme LAURENS-BAUDART

Mode du vote : ordinaire

Secrétaire de Séance : MME COUSIN MARTINE

LE QUORUM CONSTATE,

Le PV de la séance du 10 Juillet 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents

<i>I – Décision Modificative au Budget 2020 n°2</i>

Mr Meng passe la parole à Mr Bouvet, 1^{er} adjoint et délégué aux finances afin de présenter la décision modificative au budget N°2.

Mr Bouvet rappelle les principes fondamentaux de la comptabilité publique et du budget communal avant de proposer les modifications. Un document est projeté sur écran afin d'être plus explicite pour les conseillers (voir PJ).

Les modifications proposées sont donc les suivantes :

En fonctionnement :

6411 « personnels titulaires » : + 10 000 €

6413 « personnels non titulaires » : + 18 000 €

6451 « cotisations URSSAF » : + 1 200 €

6453 « cotisations caisse retraite » : + 1 128 €

6455 « cotisations Assurances personnel » : + 4000 €

6531 « Indemnités élus » : + 5 000 €

6574 « subventions aux organismes de droit privé » : + 250 €

23 « virement de la section d'investissement » : - 39 578 € (pour équilibrer le fonctionnement)

En Investissement :

21 « Virement de la section de fonctionnement » : - 39 578 €

2051 « concession et droits similaires » : + 510 €

2116 « cimetièrre » : - 40 088 €

Après quelques questions de Mr Surre et Mme Duval portant sur une demande d'explication des mouvements de crédits, la proposition Décision Modificative au budget 2020 n°2 est adoptée à l'unanimité des membres présents.

<i>II - Demande de subventions pour travaux</i>

Deux dossiers font l'objet de nouvelles demandes de subventions : l'église et les 33 panneaux touristiques

1- Auprès de La Métropole

La Métropole a octroyé une subvention du FAA pour la première phase des travaux de l'église qui consistait, rappelle Mr le Maire, à poser un filet pour mettre en sécurité les usagers et passants d'éventuelles chutes de pierres du clocher de l'église, très endommagé. Une fois les ouvriers sur le chantier, des travaux supplémentaires de 17 000 € HT ont été engagés pour réparer de façon urgente de gros éléments de maçonnerie. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions auprès de la Métropole, sur les fonds FSIC et FAA pour ces travaux supplémentaires.

Le dossier des panneaux touristiques a été présenté au Conseil Départemental 76 dans le cadre d'un appel à projets. Le département peut subventionner à hauteur de 40 % ce projet. Mr le Maire demande l'autorisation du conseil municipal pour présenter ce dossier également à la Métropole pour boucler le tableau de financement.

2- Le département

Concernant l'église, Mr le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander 25 % de subvention sur les 17 000 € HT de travaux supplémentaires.

Le dossier des panneaux touristiques a été présenté au Conseil Départemental 76 dans le cadre d'un appel à projets. Le département peut subventionner à hauteur de 40 % ce projet.

Mme Duval Brigitte questionne sur l'adaptabilité des panneaux face aux handicaps visuels et sonores des éventuels visiteurs. Mr Meng répond que ces panneaux sont une 1^{ère} phase et que le conseil pourra envisager ultérieurement leur adaptabilité aux handicaps dans une 2^e phase. Qu'il y a un flash code sur les panneaux qui peut renvoyer sur plus d'informations. D'autre part, Mr le Maire présente un prototype au conseil municipal car si le dossier est retenu par le Conseil Départemental 76, les panneaux devront suivre la charte graphique imposée par le département.

Un graphiste est associé au projet pour dessiner le plan et préparer les fichiers pour impression sur les supports choisis.

Après ces discussions, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mr le Maire à demander des subventions pour les projets cités ci-dessus, auprès de la Métropole et du Département.

III - Modification des tarifs communaux

Mr Meng passe la parole à Mr Bouvet pour présenter les modifications des tarifs communaux :

- 1- Mr Bouvet propose d'officialiser la possibilité pour les agents de la commune, de louer la salle communale à raison d'une fois l'an, gratuitement, en l'inscrivant en bas de la page des tarifs communaux. Cette possibilité a fait l'objet d'une délibération de la part de l'équipe municipale précédente.
- 2- D'ajouter une phrase sur la dernière ligne de la page n°1 des tarifs communaux qui serait la suivante : les employés communaux bénéficient des tarifs bouillais.
- 3- De remettre le prix du salon de la sculpture 150€ dans la grille tarifaire

Les conseillers demandent quelques explications au sujet de l'organisation du salon de la sculpture. Mr Bouvet répond qu'il y a des choses à éclaircir dans l'organisation de ce salon, notamment il faudra sans doute passer une convention avec Mme Nicole Deperrois qui s'en occupe car actuellement il n'y pas de conseillers impliqués dans cette organisation.

Mme Grollier Justine intervient pour dire qu'elle serait volontaire pour l'organisation de ce salon l'année prochaine.

Des conseillers font remarquer que le prix du salon n'a pas été revu depuis de nombreuses années.

A l'unanimité des membres présents, les propositions de modifications tarifaires sont acceptées :

- inscription sur la grille tarifaire de la gratuité une fois l'an de la salle communale pour les employés communaux
- inscription sur la grille tarifaire que les employés communaux bénéficient des tarifs bouillais
- inscription sur la grille tarifaire du prix du salon de la sculpture 150 €

IV – Nomination des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Afin de faire bénéficier le personnel d'avantages sociaux l'adhésion au CNAS a été renouvelée en 2020. Aussi cette organisation a demandé à ce que des représentants soient nommés : un représentant des élus, un représentant du personnel communal.

Mr Meng propose d'être le représentant des élus. Il propose que Mme Bulckaen Marie soit représentante du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Mr MENG et Mme BULCKAEN représentants au CNAS.

V – Nomination d'un représentant à Normandie Impressionniste

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'adhésion au GIP Normandie Impressionniste ne sera pas renouvelée l'année prochaine. Un courrier a été adressé au GIP Normandie Impressionniste pour informer de cette décision. En effet, la commune de La Bouille, membre dès la première heure de ce GIP n'a que peu de retombées pour une adhésion annuelle de 500€. Cependant, la commune étant adhérente encore pour cette année, il faut désigner un représentant.

Mr le Maire se propose d'être représentant de La Bouille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mr le Maire représentant au GIP Normandie Impressionniste.

VI – Nomination d'un représentant à la CLECT

Mr Meng explique ce qu'est la CLECT. Il s'agit d'une commission locale des évaluations des charges transférées à la Métropole.

Mr Meng et Mr Bouvet expliquent au conseil que lorsque la Métropole prend une compétence (exemple : voirie), elle procède à une estimation de celle-ci pour calculer une valeur de prise en charge. A cela s'ajoute s'il en est les crédits existants et les charges ; puis une compensation est mise en place pour le transfert de compétence soit à l'avantage de la commune soit à l'avantage de la Métropole.

La CLECT se réunit donc sur ces sujets très techniques et financiers concernant les 71 communes de la Métropole.

Mr Bouvet se porte volontaire si personne d'autre n'est intéressé par cette représentation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Mr Bouvet Clément comme représentant à la CLECT.

VII – Nomination d'un représentant Bois et Forêts

La commune est sollicitée par l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie pour nommer un représentant.

Cette organisation soutenue par le Conseil Régional de Normandie donnera des informations tout au long de l'année au représentant de la commune concernant les forêts domaniales ou privées.

Mr Surre Frédéric est volontaire pour être représentant Bois et Forêt de la commune de la Bouille.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme Mr Surre Frédéric comme représentant Bois et Forêts.

VII – Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

Mr Bouvet a demandé si des jeunes bouillais bénéficiaient de cette aide auprès des services concernés et savoir également le fonctionnement de ce fonds.

Réponse des services concernés : le fonds d'aide aux Jeunes est distribué via la mission locale d'Elbeuf. L'année dernière, aucun jeune de la Bouille n'a bénéficié de ce fonds.

Cependant, vu la somme à engager, soit environ 175 €, la commune souhaite continuer à participer à ce fonds et a demandé à ce que l'information circule plus auprès des jeunes bouillais sur l'existence de ce fonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de cotiser au fonds d'aide aux jeunes.

La séance est levée à 20h25